



S'engager tous ensemble et sans plus attendre !

Depuis la mi-janvier des actions sont menées autour des Comités Techniques Locaux y compris avec des appels fermes à la grève le 24, le 28 janvier, le 05 février et des volontés de blocages de sites, des AG sont réunies, des plate-formes téléphoniques (CPS, CIS et des CDC) et plus d'une dizaine de départements sont d'ores et déjà inscrits dans l'action, dont la grève, et la colère monte !

En Indre et Loire, les agents ne peuvent pas être en reste :

- impactés par les suppressions d'emplois, -12 emplois cette année et près de 200 emplois depuis 10 ans. Pour rappel 2130 suppressions d'emplois frappent en 2019 les services de la DGFIP avec 40 000 emplois supprimés en 20 ans.
- impactés dans leur rémunération et dans leurs conditions de travail, avec pour seule réponse les 200 euros PAS, source de division entre les agents (1/3 dans le département en seraient bénéficiaires) et absolument pas à la hauteur des efforts consentis
- impactés par la destruction des structures et du réseau de la DDFiP, fermeture de la Trésorerie Tours Habitat, fusion CdiF, fusion PDCSP/PCRP, fusion des SIP, fusion des SIE, fusion des SPF..

Les agents de la DDFiP d'Indre et Loire revendiquent à l'instar de tous leurs collègues l'arrêt des suppressions d'emplois et un vaste plan de recrutement, une revalorisation de la valeur du point d'indice et une revalorisation indemnitaire, une augmentation des volumes de promotion, et que soient levées les incertitudes complètes tant en termes de futures résidences qu'en termes de nature du travail et de service rendu à l'utilisateur.

C'est maintenant qu'il faut se mobiliser tous ensemble pour revendiquer notre dû et défendre notre avenir professionnel

les syndicats de la DDFiP 37 CGT, Solidaires, FO appellent tous les agents du département à la grève le 5 février prochain et à manifester ensemble à Tours

**Tous ensemble en grève et manifestation
mardi 5 février 2019
à 10h00, place de la Gare à Tours**

Un préavis de grève nationale a été déposé et court jusqu'au 31 mars 2019 pour permettre aux collègues selon leur structure de décider ensemble de nouveaux moments opportuns pour compléter l'appel du 5 février.